

## Comité du 10 juin 1972

Présents :

Membres élus : BAREIL — BARILLIER — BELOUZE — BERNARD —  
BLANZIN — BOLON — BORNENS — BUISSON —  
CHAUSSIER — CLOPEAU — de COINTET — CREPIN —  
DECOMBE — GLAYMANN — GOUSSIEZ — HAMEAU —  
JACQUEMIER — LEBoulLEUX — LECOQ — MASSE — MYX —  
PELE — PELISSIER — PESTEL — PEROL — PFEIFFER —  
ROUQUAIROL — SEBAH — SIROS — TERRAL — TARALLE —  
VERTU — WARUSFEL — ZEHREN.

Représentants des Régionales : CHOUCHAN (Rouen) — FREMIN  
(Caen) — PROTIN (Amiens) — VOGT (Dijon).

Procuration : FRASNAY — LASSAVE — PISOT.

*Remarque du Secrétaire : Il est impossible de rendre compte de toutes les interventions. Si un membre du Comité veut qu'une déclaration faite en réunion soit reproduite entièrement, il est indispensable qu'il la remette, rédigée, au secrétaire.*

*Tout adhérent de l'A.P.M.E.P. peut demander à un membre du Comité, présent à la réunion, des compléments d'information.*

P. BUISSON

Le Comité commence à siéger à 17 h 15' sous la présidence de Colmez.

### 1) Charte de Caen

Colmez rappelle la décision de l'Assemblée Générale de Caen en ce qui concerne la rédaction de la Charte. Il précise que l'élection du nouveau Bureau aura lieu après la deuxième mise au point de la rédaction de la Charte qui est une concrétisation du travail de l'ancien Bureau. Pfeiffer fait alors la déclaration suivante : *“Parlant au nom de cinq collègues élus cette année au Comité sur des idées communes (Chaussier, Pfeiffer, Pisot, Sebah, Siros), je tiens à préciser notre position sur la Charte de Caen. Cette Charte a été rédigée par une Commission, émanation de l'ancien Comité. Nous n'approuvons pas de nombreux points de cette Charte. Comme de toute façon la discussion qui va s'ouvrir ne doit porter, d'après ce qui a été dit à l'Assemblée Générale de Caen, que sur des points de détail, nous ne voulons absolument pas cautionner cette rédaction en participant à la discussion”.*

Bernard et Warusfel s'associent à la prise de position ci-dessus.

Buisson fait une lecture de la Charte et prend note des diverses modifications proposées par les membres du Comité participant à la discussion.

## 2) Election du Président

Deux membres du Comité sont candidats à la présidence : Warusfel et Bareil.

Warusfel donne lecture de sa déclaration d'intention :

*"L'A.P.M.E.P. est un lieu de réflexion sur les mathématiques et leur enseignement, un lieu de rencontre où les enseignants peuvent confronter librement leurs opinions sur les problèmes spécifiques de leur discipline, indépendamment de leurs divergences syndicales ou politiques".*

Bareil précise qu'il se présente pour continuer le travail du Bureau précédent.

Taralle demande à Warusfel s'il est d'accord avec un tract de l'U.P.U.M. signé par Charles Pisot où les dirigeants de l'A.P.M.E.P. sont accusés, en particulier, de dilapider l'argent des adhérents à des fins autres que pédagogiques, et sont traités de "Maffia révolutionnaire".

Warusfel répond en signalant qu'il n'est pas membre de l'U.P.U.M. et qu'il n'est pas responsable des écrits de Charles Pisot. Il explique sa candidature par l'existence de deux tendances divergentes plutôt sur les modalités d'action que sur le fond.

Madame Zehren estime l'attitude de Warusfel malhonnête car d'une part il se range dans la même tendance que Pisot, et d'autre part il se refuse à défendre un texte signé par Pisot calomniant les dirigeants de l'A.P.M. Siros demande à Madame Zehren, qui refuse, de retirer le mot *malhonnête*.

Après les échanges qui deviennent vifs, tous les membres du Comité se retrouvent d'accord pour procéder au vote.

Warusfel choisit Madame Zehren comme scrutateur, et Bareil Madame Décombe.

Résultat du vote :

Bareil : 30 voix, élu

Warusfel : 7 voix

## 3) Election du Bureau

Warusfel demande à Bareil s'il propose un Bureau *homogène* ou s'il est prêt à accepter dans son Bureau d'autres membres du Comité. Bareil précise qu'il veut un Bureau homogène et donne la liste de ce Bureau (se reporter à la page 2 de la couverture de ce Bulletin). Tous les membres du Comité sont d'accord pour estimer un vote inutile.

Le Comité procède alors à la désignation du Comité de Rédaction du Bulletin.

A propos du Bulletin, Warusfel demande un vote sur le texte suivant :

*Tout membre du Comité a le droit de pouvoir s'adresser, par l'intermédiaire du Bulletin, à l'ensemble des membres de l'A.P.M.E.P. ; son article doit être publié dans le premier Bulletin à paraître.*

Clopeau rappelle qu'il n'est jamais arrivé qu'un membre du Comité se voie refuser les colonnes du Bulletin ; un vote favorable signifierait que jusqu'à présent les membres du Comité n'avaient pas ce droit ; c'est pourquoi il votera contre.

Résultat du vote :

Refus de vote : 3

Pour : 8

Contre : 25

Abstention : 1

Colmez explique qu'il a refusé de participer au vote car un tel texte lui paraît injurieux par ce qu'il sous-entend pour les anciens responsables de l'A.P.M.E.P.

#### 4) Divers

Bareil expose rapidement les lignes directrices du travail pour l'année scolaire 1972-1973.

- Réflexions sur la formation des maîtres.
- Brochure "Tronc commun en seconde".
- Lexique "premier degré".
- Propositions à court terme sur les programmes de quatrième et troisième.
- Réflexions à moyen et long terme sur l'enseignement dans le premier cycle.

Warusfel demande au Bureau d'étudier la création d'une commission qui fasse le bilan de la réforme.

Bareil demande un vote sur le principe d'une motion de soutien aux Cahiers pédagogiques.

Résultat du vote :

Pour : 21

Contre : 3

Abstention : 4

Refus de vote : 1

De nombreux membres du Comité souhaitent que Pisot soit présent à la prochaine séance pour qu'il explique comment il concilie son appartenance au Comité avec la signature, en tant que Vice-Président de l'U.P.U.M., d'un tract injurieux pour l'A.P.M.E.P.

### Annexe

- 1) L'A.P.M.E.P. est attachée au principe de programmes et de commentaires rédigés de façon précise, ce qui n'exclut nullement l'important degré de liberté traditionnellement reconnu aux professeurs.
- 2) L'A.P.M.E.P. participe à la mise au point de programmes, conçus dans leur totalité pour l'ensemble du cycle scolaire.  
Elle veille à ce que l'évolution, rendue nécessaire par les progrès de la science et les besoins des autres disciplines, se fasse de manière aussi harmonieuse que possible en évitant tout bouleversement.  
Elle met en garde ses membres contre la tentation d'un enseignement dogmatique et abstrait.
- 3) Le Bulletin de l'A.P.M.E.P. est un moyen très souple de transmission de l'information, dans les deux sens (tribunes libres notamment), sans aucune exclusive. Il est conçu de manière à apporter une aide professionnelle directement utilisable par les enseignants.

### Bureau 10 juin 1972

*Présents :* Bareil — Mme Barillier — Blanzin — Melle Bolon — Melle Bornens — Buisson — Clopeau — Colmez — Frémin — Leboulleux — Lecoq — Myx — Melle Pelé — Rouquairol — Mme Terral — Mme Zehren.

#### 1) *Le point après les journées de Caen*

Lecoq et Frémin informent le Bureau que les Journées ne seront pas déficitaires ; l'avance de 2.000 F a déjà été remboursée et il restera un reliquat qui ne sera connu exactement qu'à la rentrée.

La Charte de Caen ne pouvant être tirée avant la fin du mois, le Bureau décide de ne la diffuser qu'à la rentrée.

#### 2) *Calendrier de travail 1972-73*

voir page 711.